

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 6 DECEMBRE 2012

Délibération numéro 12 – 03 - 012

Dossier n°3 : Programme immobilier : l'actualisation des autorisations de programme et la détermination des crédits de paiement 2013.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 19 novembre, s'est réuni le jeudi 6 décembre 2012 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne en présence de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la Loire, et sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (20 membres présents sur un total de 22 administrateurs et un pouvoir donné).

Étaient présents :

Mesdames Solange BERLIER, Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER – Jean-Claude BERTRAND – Georges BONNARD – Claude BOURDELLE – Jean-Claude BURDIN (Vice-président) – André CELLIER (Vice-président) – Dominique CROZET – Jean-Claude CHARVIN – Paul DUCRUET – Joseph FERRARA – Claude GIRAUD (Vice-président) – Alain GUILLEMANT – René LAPALLUS – Iwan MAYET – Bernard PHILIBERT (Président) – Jean-Claude REYMOND – Raymond VACHER.

Étaient excusés :

Messieurs Joël EPINAT (pouvoir donné à Monsieur André CELLIER), Alain LAURENDON.

Exposé du rapport effectué par le Président :

Les crédits inscrits au projet de BP 2013 pour la mise en œuvre des programmes immobiliers s'établissent à 4,147 M €.

Les tableaux des annexes 1 et 2 récapitulent les crédits de paiement 2013 qui pourraient être rattachés à chaque opération. Ils mentionnent également les modifications des autorisations de programme qui pourraient être envisagées.

Les modifications concernant le 2^{ème} programme immobilier (annexe 1) résultent principalement des révisions de prix survenues courant 2012.

Les modifications concernant le 3^{ème} programme immobilier (annexe 2) sont proposées après l'approbation des avant-projets définitifs ou des appels d'offres de travaux.

Le conseil d'administration prend la délibération suivante :

Article 1 :

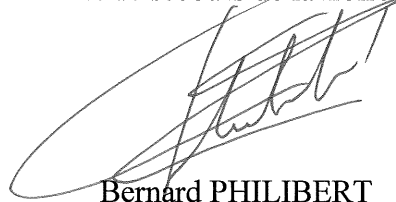
Le conseil d'administration approuve les modifications relatives au 2^{ème} programme immobilier présentées en annexe 1.

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les modifications concernant le 3^{ème} programme immobilier présentées en annexe 2.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT